

COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-dix-sept, le 27 janvier, le conseil municipal de la commune de SAINT SIGISMOND dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Denis LA MACHE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 9
Date de convocation du Conseil Municipal : 20/01/2017

PRÉSENTS : Denis La Mache, Bernard Coiffé, Élisabeth Guillot, Jocelin Quillet, Éliane Montamat, Claude Airaud, Béatrice Tritschler, Luc Vrignaud,

ABSENTS : Martine Barbier (exc. avec pouvoir à La Mache D) : **POUVOIR(S)** : 1

Mme Élisabeth Guillot a été élue secrétaire.

OBJET : TARIFS LOCATIONS SALLE COMMUNALE 2017

Réf : D170127A

Il est demandé au conseil de valider le règlement (sans modification) et proposé de reporter pour 2017 des tarifs identiques à 2016 :

TARIFS APPLIQUES EN 2016

<i>LIBELLÉ</i>	<i>TARIF 2016 COMMUNE en EUROS</i>	<i>TARIF 2016 HORS Cne en EUROS</i>
Vin d'honneur ou réunion d'association	16.00 €	40.00 €
Bal (sans vaisselle)	56.00 €	105.00 €
REPAS (pas de musique)	56.00 €	105.00 €
Vin d'honneur + Bal (pas de vaisselle)	80.00 €	120.00 €
Vin d'honneur+repas+Bal	96.00 €	147.00 €
repas +bal ou dîner dansant	88.00 €	147.00 €
Concours de belote	48.00 €	80.00 €
location cuisine seulement	3.00 €	
location nuitée seulement	16.00 €	16.00 €
Cours de gym & animations payantes (environ 1h)	8.00 €	10.00 €
réunion club 3ème âge (jeudi 1/2 sem impaire)	gratuit	
Stes Commun.: Bal expo cinéma et autres anim.	32.00 €	80.00 €
CHÈQUE ACOMPTE		
pour les particuliers	48.00 €	84.00 €
pour les associations	Néant	50% du montant de la location
pour les administrations	Néant	Néant
CHÈQUE CAUTION (si musique)	100.00 €	150.00 €
Les locations du mois de octobre au mois de mars	10% du tarif	10% du tarif

Le conseil municipal après avoir délibéré décide de conserver les tarifs sans augmentation et le même règlement pour la période du 01/01/17 au 31/12/2017.

M. le Maire informe qu'il a signé un devis pour l'acquisition de tables neuves 25 + 2 chariots pour un montant de 1 870.26 € HT

Voir l'an prochain pour les tarifs avec réflexion pour la répercussion de la redevance Ordures Ménagères.

OBJET : TARIFS LOCATIONS 2017 AUTRES BATIMENTS COMMUNAUX

Réf : D170127B

Le conseil municipal après avoir pris connaissance des loyers précédemment votés:

LIBELLÉ	TARIF 2016
Logement Mairie (loyer mensuel)	423.31
Montant de juillet 2015 après augmentation:	424.96
Logement école	400.00
Salle Polyvalente (ancien presbyt.) Pour Ass « Arts & Loisirs » par trim sauf 3 ^{ème} trim	30.50

Et sur proposition du Maire, décide :

- que les deux loyers (logement) subiront l'augmentation prévue au contrat en juillet 2017 (vote à l'unanimité)
- que la location de la salle polyvalente soit gratuite pour l'association arts et loisirs. (unanimité sauf voix de Montamat Eliane qui n'a pas pris part au vote, étant adhérente à cette association):

OBJET : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE CDG POUR ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL

Réf : D170127C

Le Centre de Gestion propose un groupement de commande pour l'assurance statutaire. Le conseil municipal à l'unanimité accepte d'adhérer, ce qui n'oblige pas à changer d'assureur.

OBJET : CONVENTIONS SYDEV 2017

Réf : D170127D

Le sydev propose une convention pour l'entretien annuel de l'éclairage public 1090.32 € pour 3 passages visite complémentaire à 191 € Le conseil explique que certaines interventions doivent attendre la visite pour éviter un coût important.

Convention pour la Réduction des délais de gestion de la maintenance, Il est proposé d'inscrire 1000 € au budget.

Convention pour une prise EP aux Ecluzeaux pour la somme de 168 € - Les prestations ont été réalisées avant la validation

Le CM à l'unanimité décide de :

- valider l'entretien annuel
- valider la convention pour l'entretien comprenant 1000 €
- valider la convention pour la prise électrique aux Ecluzeaux

OBJET : ADHESION FONDATION DU PATRIMOINE

Réf : D1611216E

Le conseil municipal après avoir délibéré accepte à l'unanimité l'adhésion à la fondation du patrimoine pour la somme de 50 €

OBJET : VALIDATION DES PENALITES POUR L'ENTREPRISE SBMS MARCHE PUBLIC GROUPE SCOLAIRE

Réf : D170127F

Le conseil municipal à l'unanimité décide de valider les pénalités pour l'entreprise SBMS dans le cadre du marché de rénovation du groupe scolaire.

Les pénalités de retard se chiffrent à 2 750.00 € (22 jours de retard à 125 € selon l'article 4.3 du CCAP)

OBJET : DETR – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE L'ECOLE

Réf : D170127G

Les travaux de déplacement des toilettes de l'école pouvaient donner droit à la DETR 2017 selon la circulaire du 3/01/2017 mais la circulaire reçue le 24/01/2017 donne des précisions complémentaires : montant minimum des travaux 30 000€ sauf pour travaux sécurité école.

Le dossier n'est donc pas recevable pour une demande de DETR

Le CM décide de ne pas présenter le dossier de demande de subv DETR pour les toilettes de l'école

OBJET : QUESTIONS DIVERSES

Réf : D170127QD

Culture manifestation et communication :

Bulletin en cours de sortie : distribution lundi

Médecin salarié : L'appel à paiement pour les 3 premiers trimestres est de 0.93€ / habitant ce qui fixe une participation annuelle à 3.72€/habitant pour 2016 si le 4^{ème} trimestre est identique aux 3 premiers.

Réfection de la toiture de l'église : La commune demandera l'aide du Département qui a gardé des lignes de crédit hors contrat avec les EPCI pour les églises non classées, ce qui est le cas de celle de saint Sigismond. La commune pourrait prétendre à une aide de 30% à laquelle pourrait s'ajouter une souscription auprès des habitants. Le dossier fera l'objet d'un autre débat lors d'une prochaine réunion.

Atelier communal : La commission chargée des travaux devra intégrer les demandes (recommandations) émanant de la DREAL et de l'ABF. Une rencontre entre tous les protagonistes pourrait être envisagée

Transport solidaire : Eliane est allée à une réunion sur le transport solidaire où elle a donné les informations sur l'opération communale, le Kiosque propose une remise à niveau gratuite pour la conduite pour les chauffeurs bénévoles.

Atelier communal : M. le Maire a rencontré Mme NICOL (DREAL) et M ; BARTCZAK (ABF -STAP) pour donner des informations complémentaires sur les choix du conseil et pour qu'ils donnent à la Cne un avis commun. La commune attend un écrit mais il semble que l'orientation du bâtiment doive revenir nord sud. Le Maire souhaite que les services de l'Etat ne correspondent pas directement avec le maître d'œuvre pour que les décisions soient toujours validées par le conseil. Le Maire informe que l'enveloppe parlementaire a été accordée pour les travaux de l'atelier à hauteur d'un montant de 12 500 €.

Assainissement : Rencontre avec Mme Paitreud pour l'autorisation de passage de canalisations sur son terrain. Une solution plus avantageuse va être étudiée car elle serait plus avantageuse également financièrement pour la commune

Embarcadère : Une rencontre a eu lieu avec M. le Maire, M. Liebot et M. Coiffé pour évoquer les conditions de fonctionnement ; les personnes présentes sont d'accord pour laisser la peinture des barques à la commune, le locataire paiera donc en plus du loyer actuel, le montant prévu pour cette prestation.
Rediffuser le bail à tous les conseillers

Téléphonie mobile : Le Maire a fait procéder aux tests pour les zones blanches, la commune est officiellement dans le programme de résorption des zones blanches avec ouverture de possibilités de financement

SIGE : 3 élus ont reçu Malika animatrice pour le planning. Il a été nécessaire de réorganiser les plannings, une opération théâtre est prévue avec une animation des enfants

Poulailler : Les riverains demandent des informations sur le bâtiment qui se construit à côté du poulailler. Il s'agit d'un bâtiment de stockage avec installation de panneaux photovoltaïques. La Mairie n'a aucun moyen administratif pour empêcher ce type d'installation puisque hors périmètre site classé et aucun document d'urbanisme.

Cependant le Maire a rencontré le pétitionnaire car les silos doivent être changés de place, selon le pétitionnaire pour respecter la réglementation – il a fourni un certain nombre de document que le Maire doit étudier pour voir si obligation ou pas. Le Maire a demandé qu'un PC modificatif soit déposé et va se renseigner auprès des services de l'Etat pour savoir si indispensable car il est nécessaire de conserver une qualité paysagère.

Radars pédagogique : Demander au SYDEV, comme prévu qu'un représentant vienne nous montrer comment récupérer les informations des radars sur clé USB.

Le secrétaire de séance
GUILLOT Élisabeth



LE MAIRE,
Denis LA MACHE

